



LES MATHES | LA PALMYRE
DESTINATION NATURE

Affiché le
- 8 FEV. 2023

DGS/PV - 12

Les Mathes, le 16 décembre 2022

ADOPTÉ EN
SÉANCE DU 7 février 2023

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

PROCES-VERBAL

Pour tout renseignement complémentaire sur le contenu des délibérations, prière de bien vouloir s'adresser en mairie où le registre est consultable par le public

Nombre de membres composant le Conseil	19
Nombre de Conseillers en exercice	19
Présents	17
Absent(s) représenté(es)	2
Absent(s) excusé(es)	0
Absent(e) non excusé(es)	0

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT DEUX NOVEMBRE à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville des Mathes-La Palmyre s'est assemblé sous la présidence de Mme BASCLE Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 17 novembre 2022 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS

M. BASCLE, JP. CARON, S. THIRÉ, D. FRADIN, C. AUGUSTIN, P. SAENZ, C. LEYRAUD, F.X DEGORCE-DUMAS, K. POUILLAT, D. CHEVALIER, L. PICON, C. LOCHET, A. JOUBERT, M.L FREUND, A. ROSSARD, P. LE TELLIER, K. HARRACA

ABSENTS REPRÉSENTÉS

B.LARGETEAU, Conseiller Municipal représenté par L.PICON
J.C PILLET, Conseiller Municipal représenté par F.X DEGORCE-DUMAS

ABSENT EXCUSÉ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à la désignation d'un secrétaire.

Mme C. AUGUSTIN ayant réuni l'unanimité des suffrages, est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.



Madame le Maire ouvre la séance, fait procéder à la désignation du secrétaire (Mme Augustin), fait part des mandats accordés et sollicite les Conseillers sur le procès-verbal du Conseil municipal du 22 novembre 2022. Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Concernant les mandats, une précision est apportée sur l'achat d'un limiteur de son. Il s'agit en réalité d'un afficheur/sonomètre installé à l'Espace Multi-Loisirs pour répondre aux obligations réglementaires des salles de spectacles.

L'ordre du jour du présent conseil est le suivant :

1. Travaux en régie – Année 2022
 2. Autorisation de signer le marché relatif à la conception et la réalisation d'une piste de « Pumptrack »
 3. Demande de subvention auprès de la Préfecture de la Charente-Maritime au titre de la DETR 2023 pour la conception et la réalisation d'une piste de Pumptrack
 4. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour la conception et la réalisation d'une piste de Pumptrack
 5. Décision modificative n°6 après Budget Primitif 2022
- Questions diverses

FINANCES

Travaux en régie - Année 2022

LE CONSEIL,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2022 par délibération N°2022_MARS_027 du 15 mars 2022, la décision modificative N°2022_AVR_051 du 19 avril 2022, la décision modificative N°2022_JUI_069 du 21 juin 2022, la décision modificative N°2022_AOU_082 du 1^{er} août 2022 et la décision modificative N°2022_SEP_099 du 27 septembre 2022, la décision modificative 2022_NOV_116 du 22 novembre 2022, la décision modificative N° 2022_DEC_129 du 15 décembre 2022, considérant que certains travaux ont été exécutés, en 2022, par le personnel communal dans le cadre des « travaux en régie », attendu que ces travaux ont contribué à la valorisation du patrimoine communal et qu'il convient donc de basculer leur charge financière de la section de fonctionnement à la section d'investissement **DÉCIDE** d'effectuer les transferts de crédits suivants pour les fournitures de la section de fonctionnement à la section d'investissement. **(Unanimité)**.

REPARTITION 2022 DES TRAVAUX EN REGIE

	Désignation	Réalisation
	Agencement allées du cimetière	4 948,40 €
	Agencement espace vert /parvis Espace Multi Loisirs	2 948,15 €
	Clôture piste cyclable - vers la Grande Baie	2 711,52 €
2128/040		10 608,07 €
	STADE/ Mise aux normes des vestiaires	23 065,26 €
	STADE/ Peinture extérieure vestiaires existants	2 803,06 €
	STADE/ Nouveaux vestiaires	5 369,90 €
	Case n°2, place de la Halle	19 616,07 €
	Case n°3, place de la Halle	27 896,81 €
21318/040		78 751,10 €
	Bordurettes séparation piste cyclable / Avenue d'Angoumois	2 860,76 €
2151/040		2 860,76 €
	Illuminations de Noël	4 326,84 €
2188/040		4 326,84 €
TOTAL		96 546,77 €

FINANCES

Autorisation de signer le marché relatif
à la conception et la réalisation
d'une piste de « Pumptrack »

LE CONSEIL,

Considérant que la Commune des Mathes-La Palmyre souhaite créer une piste de Pumptrack vers l'espace multi-loisirs à proximité des aires de jeux existantes (plateforme multisports et skatepark), attendu qu'un marché à procédure adaptée a été lancé afin de confier la conception et la réalisation de cette piste de Pumptrack à un prestataire, considérant qu'à l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offre a conclu à l'attribution du marché comme suit :

Désignation		Titulaire	Montant HT
1	Conception et réalisation d'une piste de « Pumptrack »	SARL ALLOUARD KEVIN	124.765,00 €

Attendu que l'assemblée délibérante doit autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché relatif à la conception et la réalisation d'une piste de Pumptrack. **(Unanimité)**.

Monsieur Caron précise que 2 offres avaient été déposées. Celle non retenue a été déposée par Eurovia.

Madame le Maire précise que ce projet suit la demande des jeunes de la commune qui souhaitent bénéficier d'un tel équipement.

FINANCES

Demande de subvention auprès
de la Préfecture de la Charente-Maritime
au titre de la DETR 2023
Pour la conception et la réalisation
d'une piste de Pumptrack

LE CONSEIL,

Considérant que la Commune des Mathes-La Palmyre poursuit son aménagement des aires sportives, pour tous, et qu'elle souhaite innover en créant une piste de Pumptrack située à l'espace multi-loisirs à proximité des aires existantes (plateforme multisports et skatepark), considérant qu'une piste de pumptrack est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés et qui peut être utilisée avec différents équipements sportifs, dont les VTT, BMX, trottinettes, skate-board..., considérant que la Préfecture de la Charente-Maritime, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023, peut soutenir financièrement ce projet à hauteur de 30%, vu le devis estimatif, **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la Préfecture de la Charente-Maritime, au titre de la DETR 2023 pour la conception et la réalisation d'une piste de Pumptrack **ADOpte** le plan de financement suivant. **(Unanimité)**

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Désignation	Montant €	Collectivités	Montant €
Conception et réalisation d'une Piste de Pumptrack	124.765,00	Conseil Départemental 20% (Plafonné à 100.000,00)	20.000,00
		Préfecture DETR 2023 30%	37.429,50
		Autofinancement 54%	67.335,50
TOTAL	124.765,00	TOTAL	124.765,00

**FINANCES**

Demande de subvention auprès du
Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Pour la conception et la réalisation
d'une piste de Pumptrack

LE CONSEIL,

Considérant que la Commune des Mathes-La Palmyre poursuit son aménagement des aires sportives, pour tous, et qu'elle souhaite innover en créant une piste de Pumptrack située à l'espace multi-loisirs à proximité des aires existants (plateforme multisports et skatepark), considérant qu'une piste de pumptrack est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés et qui peut être utilisée avec différents équipements sportifs, dont les VTT, BMX, trottinettes, skate-board....
Considérant que le Conseil Départemental de la Charente Maritime peut subventionner ce projet, à hauteur de 20% du montant H.T des travaux plafonnés à 100.000,00 € HT, au titre de l'aide aux équipements sportifs, **SOLLICITE** une subvention, à hauteur de 20 % du coût H.T des travaux plafonnés à 100.000,00 € HT, pour la conception et la réalisation d'une piste de Pumptrack auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime, au titre de l'aide aux équipements sportifs **ACCEPTTE** le plan de financement suivant. **(Unanimité)**.

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Désignation	Montant €	Collectivités	Montant €
Conception et la réalisation d'une piste de Pumptrack	124.765,00	Conseil Départemental 20% (plafonné à 100.000,00 €)	20.000,00
		Préfecture DETR 2023 30%	37.429,50
		Autofinancement 54 %	67.335,50
TOTAL	124.765,00	TOTAL	124.765,00

FINANCES

Décision modificative n° 6
après Budget Primitif 2022

LE CONSEIL,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2022 par délibération N°2022_MARS_027 du 15 mars 2022, la décision modificative N°2022_AVR_051 du 19 avril 2022, la décision modificative N°2022_JUI_069 du 21 juin 2022, la décision modificative N°2022_AOU_082 du 1^{er} août 2022 et la décision modificative N°2022_SEP_099 du 27 septembre 2022, la décision modificative N°2022_NOV_116 du 22 novembre 2022, **PRÉCISE** que les crédits nouveaux ou complémentaires figurant dans le tableau suivant sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2022 par voie de décision modificative n° 6. **(Unanimité)**.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
imputations	montants en €	montants en €
2151 réseaux de voirie / 2312202 Aire de jeux Pumptrack	+ 81.000,00	
2188 Autres immobilisations corporelles / 2752201 Budget participatif 2022	- 15.000,00	
21312 bâtiment groupe scolaire 2019 / 2241901 Travaux groupe scolaire 2019	- 6.000,00	

21538 Autres réseaux / 1332201 Réseaux 2022	- 40.000,00	
2152 / installations de voirie / 1862202 Equipement service animation 2022	- 20 000,00	
2135 Installation générales, agencements et aménagements des constructions / 2762201 Travaux ludothèque 2022	+ 12.900,00	
21318 Autres bâtiments publics / 2152201 Travaux bâtiments divers 2022	- 12.900,00	
2135 Installation générales, agencements et aménagements des constructions / 2762201 Travaux ludothèque 2022	+ 1.500,00	
21318 Autres bâtiments publics / 2152201 Travaux bâtiments divers 2022	- 1.500,00	
2188 Autres immobilisation corporelles / 2162101 stade de foot 2021	+ 25.800,00	
020 dépenses imprévues	- 25.800,00	
2151 Réseaux de voirie / 2162101 stade de foot 2021	+ 5.800,00	
2151 Réseaux de voirie / 1492201 Travaux de voirie divers 2022	- 5.800,00	
TOTAL section d'investissement	0	0
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
imputations	montants en €	montants en €
611 Contrat de prestation de services	+ 4.680,00	
6068 Autres matières et fournitures	- 4 680,00	
615221 Bâtiments publics	+ 1 400,00	
615228 Autres bâtiments	- 1 400,00	
61551 Matériel roulant	+ 1.500,00	
615231 Voirie	- 1.500,00	
61558 Autres biens immobiliers	+ 6.600,00	
615231 Voirie	- 6 600,00	
6262 Frais de télécommunication	+ 3 100,00	
6283 Frais et nettoyage des locaux	- 3 100,00	
6288 Autres biens immobiliers	+ 230,00	
6354 Droits d'enregistrement	- 230,00	
6512 Droits d'utilisation – informatique en nuage	+ 1.100,00	
022 Dépenses imprévues	- 1.100,00	
6714 Bourses et prix	+ 70,00	
6713 Secours et dots	- 70,00	
TOTAL section de fonctionnement	0	0
TOTAL GENERAL	0	0

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 17H30

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE


Céline AUGUSTIN

LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE,

Marie BASCEE

MARIE DES MATIÈRES
(Chte Mme)